

MAIRIE DE  
CHATEL

FOLIO N° 2020/.....

ARRETE N° 73 - 0720 - PM

Réf. : NR/AA/VC

**INTERDICTION D'ACCES AUX PARCELLES SITUEES  
EN AVAL DES ARDOISIÈRES**

**Le Maire de la Commune de CHATEL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212 - 1, L.2212-2-1°, L.2212-5 et L.2213-1,1°,

**VU** les risques d'éboulements dans le secteur des Ardoisières,

**CONSIDERANT** la nécessité d'interdire tout accès sur la partie située en aval, à proximité de la route départementale,

**ARRETE****ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'accès aux parcelles référencées ci-dessous, selon le plan joint, est interdit à compter de ce jour :

- B1453, B1454, B1450, B1396, B1455, B1443, B1290, B0342, B1449, B1292, B1304, B1445, B1451

**ARTICLE 2 : SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Municipaux.

**ARTICLE 3 : INFRACTIONS**

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.

**ARTICLE 4 :**

- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
  - le Service de Police Municipale,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur Le Sous-Préfet de THONON-LES-BAINS au titre du contrôle de légalité.

Fait à CHATEL, le 30 juillet 2020.

Nicolas RUBIN,  
Maire de CHATEL



Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le



ID : 074-217400639-20200730-ARRETE\_73-AR

074 217400639 (1)

